

Frais de scolarité

Scolarité gratuite

Demi-pension : ► 503 € pour l'année

Pension : ► 1 443 € pour l'année

✱ Frais de pension payables en 3 fois.

Aides financières

Selon les revenus et après étude, une famille peut bénéficier :

- ✱ De bourses de lycée,
- ✱ D'une aide du fond social régional ou fond social lycéens pour les frais de pension ou demi-pension.

Les dossiers sont à retirer auprès de la gestionnaire.

Une étude plus précise peut être effectuée sur demande par l'assistante sociale.

Equipement

Une subvention versée par la région aide à l'achat d'équipement professionnel sans condition de ressources.

Inscription

En fonction des places disponibles, des inscriptions peuvent être effectuées en cours d'année.

Les inscriptions définitives se font en fin d'année scolaire après les résultats des commissions et de l'affectation.

DÉCOUVERTE DE L'EREA

Organisation de mini stage à la demande des établissements pour les élèves de 3^{ème}.

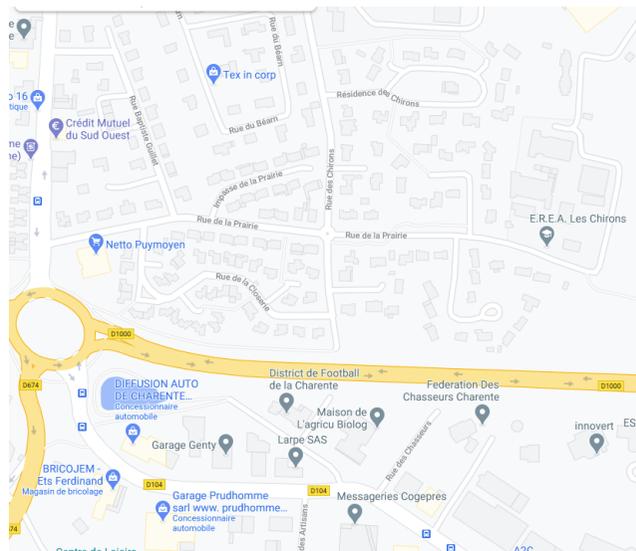
Organisation de visite collective ou individuelle.

Pour tous renseignements complémentaires

CONTACTER L'EREA

- Par téléphone au 05.45.61.22.44
- Par e-mail au ce.0160968r@ac-poitiers.fr
- Sur le site :
<https://erea16.jimdofree.com/>

POUR VOUS RENDRE A L'EREA



**40 Rue de la Prairie
16400 PUYMOYEN**

☎ : 05.45.61.22.44

Horaires d'ouverture au public :
**08 H 00-12 H 30 - 13 H 30-17 H 00
du lundi au vendredi**

L'EREA, composé d'une SEGPA et d'un Lycée Professionnel, peut accueillir 176 élèves.

Scolarité

Age	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans
Section	6°	5°	4°	3°	CAP1	CAP2	SUITE
	Enseignement général et technologique		Enseignement général et technologique		Enseignement général et professionnel		Vie active •
Conditions d'admission : En SEGPA, les élèves sont orientés par la CDO			Préparation CFG		Préparation CAP		Poursuite de la scolarité, autre CAP, bac pro •
En lycée professionnel, les élèves sont affectés après la 3ème en ayant participé à la procédure d'orientation sur Affelnet dans leur établissement d'origine.					En cas d'échec au CAP		
Internat éducatif							

En CAP (lycée)

L'Enseignement professionnel.

Assuré par des professeurs de lycée professionnel, par groupe de 8 élèves maximum. Les programmes sont ceux des lycées professionnels, mais adaptés aux difficultés des élèves. Au cours de la scolarité, les élèves effectuent 4 mois de stage en entreprise.

L'Enseignement général.

Assuré par des professeurs de lycée professionnel ou professeurs des écoles spécialisés par groupes de 16 élèves maximum. Les programmes sont ceux des lycées professionnels, mais adaptés aux difficultés des élèves.

La SEGPA (collège)

Accueille les élèves présentant des difficultés d'apprentissage graves et persistantes. L'enseignement est adapté et doit permettre à la fois d'acquérir les compétences du socle commun et de construire leur projet de formation et de préparer l'accès à une formation qualifiante.

→ L'EREA propose 4 C.A.P en 1, 2 ou 3 ans

Enseignement professionnel

1^{ÈRE} ANNÉE

- Acquisition des techniques de base du métier
- PFMP : Période de formation en milieu professionnel de 6 à 7 semaines.

2^{ÈME} ANNÉE

- Poursuite de la formation
- Préparation au CAP
- PFMP : Période de formation en milieu professionnel de 6 à 7 semaines.
- Réalisation de travaux réels et mise en situation d'entreprise.



**CAP TAD Tapissier
d'ameublement en décor**



**CAP ATMFC
Assistant Technique
en milieu Familial et
Collectif**



**CAPA Métiers de
l'Agriculture.
Spécialité Horticulture**



**C.A.P. Peintre
Applicateur
de Revêtements**

Enseignement général adapté



A l'EREA, La scolarité est adaptée et tient compte des acquisitions antérieures. Les programmes sont ceux des diplômes officiels.



Matières enseignées :

Français, Anglais, Mathématiques, Histoire, Géographie, Sciences, Informatique, Arts, Technologie, Education Physique



Examens préparés :

- **CFG** Certificat de Formation Générale
- **CAP**



Internat éducatif

La spécificité d'un E.R.E.A., c'est son internat éducatif.

Des professeurs des écoles spécialisés prennent en charge les élèves après les cours.

L'internat a aussi pour mission d'accompagner l'adolescent dans son suivi pédagogique et participe à l'aide aux devoirs.

L'internat met en place des activités éducatives, sportives et culturelles (VTT, Cinéma, bibliothèque...)



CDI